

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	63 (1990)
Heft:	5
Artikel:	Concours : Neuchâtel - quartier de la gare
Autor:	Repele, Eric
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-129075

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NEUCHÂTEL – QUARTIER DE LA GARE

Concours de projets pour :

- un bâtiment administratif de l'Office fédéral de la statistique ;
- un bâtiment d'entrepôts de marchandises des CFF.

Concours d'idées pour :

- un centre d'exploitation postale des PTT.

A. INTRODUCTION

La Confédération suisse, par l'intermédiaire de l'Office des constructions fédérales, a organisé deux types de concours à l'arrière et à l'est de la gare de Neuchâtel.

Le concours de projets aspire à la construction immédiate d'un programme précis. Le concours d'idées s'étend sur un périmètre plus large, il a pour objectif la planification et l'évolution du quartier, ce programme ne sera pas réalisé avant le prochain millénaire.

Les concours étaient ouverts aux architectes établis, originaires ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel. En sus, l'organisateur invita à participer aux concours les treize bureaux d'architecture suivants :

- Bauart Architekten AG, Berne
- Giorla Jean-Gérald, architecte SIA, Sierre
- Mestelan Patrick et Gachet Bernard, architectes SIA, Lausanne
- Plarel, Dumas Jacques, architecte, Lausanne
- Urfer Thomas, architecte FAS/SIA, Fribourg
- AAF, Architectes Associés, Fribourg
- Boecklin Pierre, architecte FAS/SIA, Genève
- Tschumi Urs, architecte, Genève
- Ruchat-Roncati F., Schnebli D., Amman T., arch. FAS/SIA, Zurich.
- * Brahier & Gobat SA et R. Sironi SA, architectes, Delémont, Porrentruy
- * Giuseppe Gerster, architecte SIA, Delémont
- * Diener + Diener, architectes FAS/SIA, Bâle
- * Snozzi Luigi et Cavadini Raffaele, architectes FAS/SIA, Locarno.

* Les quatre derniers bureaux invités n'ont pas signé de projets.

B. EXTRAITS SIGNIFICATIFS DU RÈGLEMENT/PROGRAMME

1. Prémises

Le Parlement n'a pas encore pris la décision de décentraliser certains offices de l'administration fédérale dont parmi eux celui de la statistique. Ce concours a pour but d'influencer favorablement les démarches parlementaires de 1991. C'est ainsi le souhait des autorités du canton de Neuchâtel et de sa capitale. Le choix du terrain d'accueil du futur programme, à proximité immédiate de la gare, n'est pas sans arrières pensées de faciliter son accessibilité par le chemin de fer.

2. Situation

Les terrains mis à disposition pour le concours de projets se situent sur un plateau artificiel dit Crêt-Taconnet, retenu au sud-est par un mur de soutènement important et de hauteur croissante. La surface du terrain présente une forme très étirée d'est en ouest et parallèle au lac.

Ces terrains sont situés au nord et au sud de la rue du Crêt-Taconnet. La partie principale au nord s'étend jusqu'à la façade nord de la halle des marchandises CFF. La petite parcelle au sud se trouve sur le bord du plateau artificiel, elle jouit d'un important dégagement sur la ville et son lac.

Le terrain mis à disposition pour le concours d'idées comprend en plus des terrains précédents, ceux jusqu'à la rue de la Gare et au nord jusqu'à la rue des Fahys.

3. Conception du concours de projets

3.1 Bâtiment de l'Office fédéral de la statistique, 12 000 m² de surface brute : constitué essentiellement de bureaux individuels ou groupés, ils sont pour la plupart fortement informatisés. Environ 9600 m² de surface brute est répartie entre 5 divisions et la direction. Le programme prévoit également une salle de recensement en un tenant d'environ 2400 m², elle sera utilisée de façon polyvalente et fréquentée par le public.

3.2 Bâtiment des CFF, 4900 m² de surface brute : constitué essentiellement d'entrepôts d'une surface avoisinant 4500 m², il accueille encore 400 m² de bureaux ainsi que de salles de cours. Environ 2000 m² d'entrepôts doivent figurer au rez-de-chaussée, ils seront équipés de quais de chargement tant du côté de la rue du Crêt-Taconnet que de celui de la voie ferrée C 15 dans la cour des marchandises. Cette dernière doit être conservée, elle restera libre de toute structure sur 7 m de hauteur.

4. Conception du concours d'idées

4.1 Bâtiment des PTT, entre 7600 et 9000 m² de surface brute : il est conçu pour accueillir essentiellement des locaux d'exploitation.

4.2 Surfaces commerciales, administratives, ateliers et logements éventuels.

C. RÉSULTATS, ANALYSES ET COMMENTAIRES

En sus des 13 bureaux invités, 29 inscriptions ont été enregistrées, 15 projets ont été remis dans les délais. Tous les projets ont été admis au jugement.

L'importance du programme de concours par rapport aux terrains disponibles est telle que les masses projetées sont semblables. La majorité des projets proposent un volume étiré d'une vingtaine de mètres de hauteur et d'une longueur variant de 135 à 270 mètres.

Le programme hors terre se résume en 3 éléments déterminants: 2000 m² d'entrepôts, 9500 m² de bureaux et 2400 m² d'une salle de recensement à usage polyvalent.

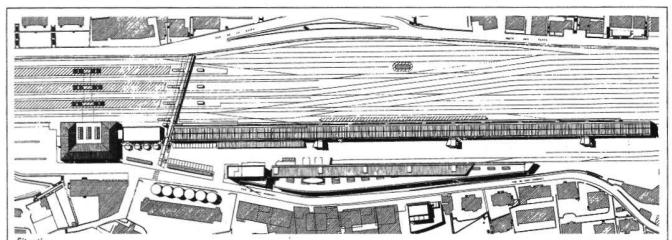
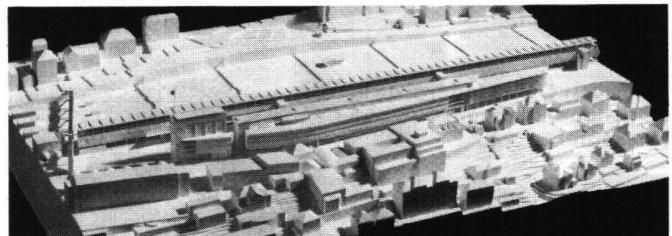
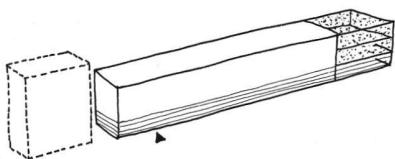
TGV

Bauart Architekten

1^{er} rang, 1^{er} prix

Fr. 50 000.—

Berne



Barre longitudinale posée partiellement sur pilotis avec une tour en tête (concours d'idées) et la salle de recensement en queue. La forme générale est issue de la rencontre de deux géométries: celle bombée de la rue du Crêt-Taconnet et celle rectiligne des voies CFF. L'espace de circulation au centre du bâtiment révèle ces deux géométries.

Ce projet se distingue par ses qualités plastiques, l'élégance de sa forme et la transparence urbaine et architecturale. L'entrée principale est spatialement bien résolue.

L'espace urbain entre la gare et le projet est peut convainquant, grand mélange des espaces de services avec ceux des piétons de la gare. La salle de recensement est à l'opposé de l'entrée principale.

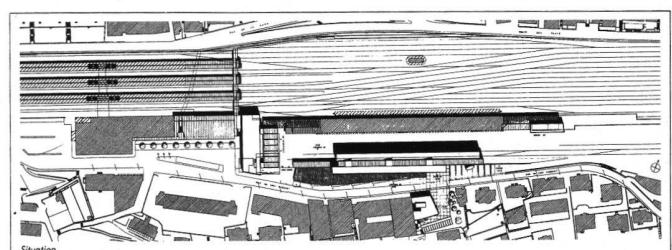
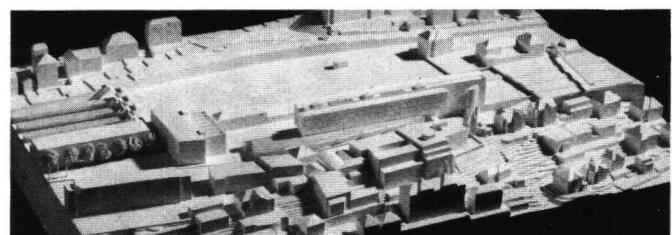
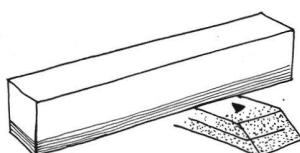
I WANNA BE YOUR TEDDY BEAR

Eric Repele

2^{er} rang, 2^{er} prix

Fr. 30 000.—

Neuchâtel



Barre longitudinale compacte (bureaux) disposée dans la géométrie des voies CFF. Elle repose partiellement sur un volume bas (entrepôts).

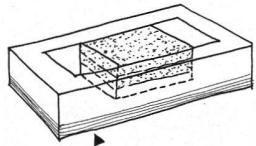
Le projet articule clairement les fonctions qu'il accueille en volumes distincts. Grâce à l'emplacement semi-enterré de la salle de recensement, le volume apparent est parmi les plus petits.

La concentration des piétons sur une place-terrasse en limite de la zone résidentielle ou l'ordre dispersé se substitue à l'ordre contigu, est un point marquant du projet. La salle de recensement, juste au-dessous est aisément accessible.

Depuis la gare, l'accès à l'entrée principale est long. Le hall d'accueil est étiqueté, le concours d'idées n'est pas abouti.

LA CITADELLE

Jean-Gérard Giorla et Mona Trautmann



Ilôt urbain longitudinal, parallèle aux voies CFF. Sa volumétrie exprime une grande autonomie formelle, quasi monastique. Le bâtiment postal (concours d'idées) est projeté en travers et sous les voies CFF.

Le parti, de caractère introverti, révèle une forte symétrie axiale : les bureaux s'ouvrent sur des cours intérieures suspendues, qui elles recouvrent la totalité de la cour des marchandises CFF (espace libre de structure : 25 m de large et 7 m de haut sur toute la longueur du bâtiment).

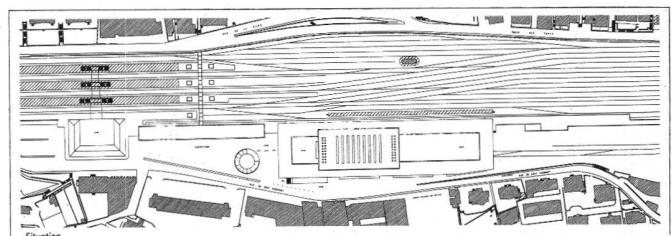
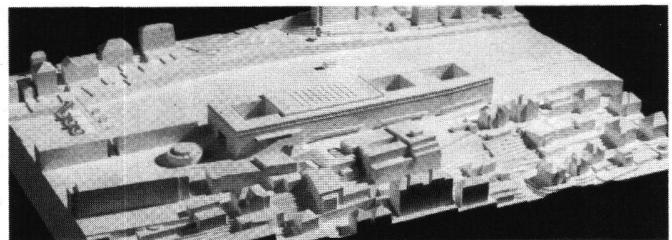
L'expression architecturale de l'ensemble est forte. La salle de recensement, au centre du bâtiment, jouit d'une grande qualité spatiale.

L'espace urbain entre le projet et la gare recèle les même problèmes que le 1^{er} prix. L'entrée principale, construction annexe au

3^e rang, 1^{er} achat

Fr. 20 000.—

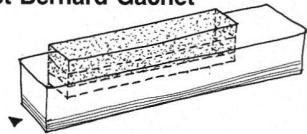
Sierre



bâtiment est peu convainquante. Ce concept engendre un rapport très défavorable entre surfaces brutes et nettes.

UN COUP DE DÉS JAMAIS N'ABOLIRA LE HASARD

Patrick Mestelan et Bernard Gachet



Barre longitudinale dont la partie centrale est traitée en structure légère. Les extrémités sont renforcées par deux bâtiments d'expression massive, ancrés formellement au sol.

La forme générale est semblable à celle du 1^{er} prix. Tous les bureaux sont orientés vers le sud, la ville et son lac. Le bâtiment de la poste, parallèle au premier continue la halle à marchandises CFF. Il bénéficie d'un accès aux quais par-dessus les voies CFF.

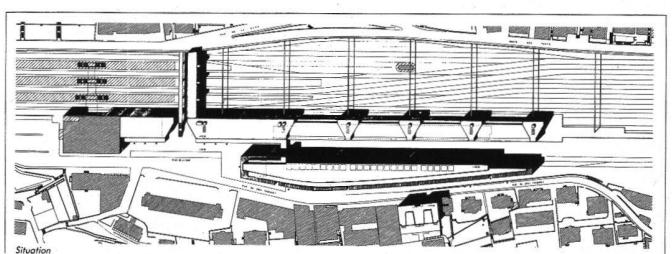
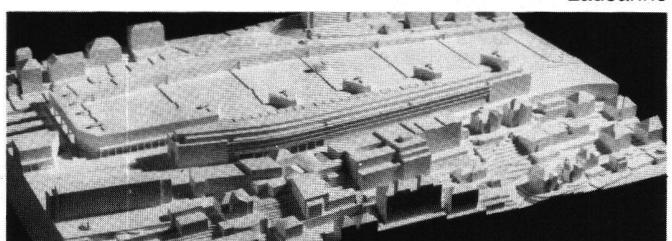
Un aspect marquant de ce projet est sa salle de recensement, grand hall ouvert sur 3 étages en façade nord qui sert simultanément d'accès aux bureaux.

Le projet ne respecte pas les étapes prescrites ; il démolit le bâtiment existant des CFF pour le reconstruire au sud de la rue du Crêt-Taconnet, situation relativement éloignée.

4^e rang, 2^e achat

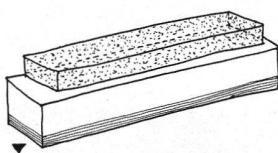
Fr. 15 000.—

Lausanne



GAUSS II

Pierre Denis, Pierre Bureau



Composition volumétrique en «L», 2 barres longitudinales, une parallèle aux voies CFF, la seconde projetée au-dessus des voies CFF fait partie du concours d'idées.

La forme générale et la circulation internes du bâtiment sont semblables à celles du 1^{er} prix.

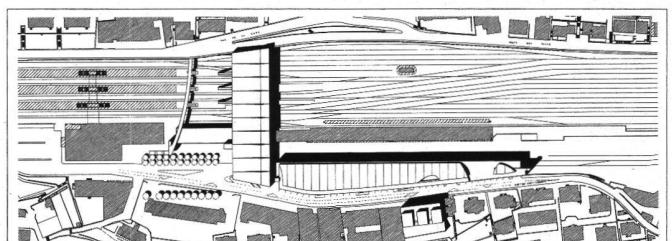
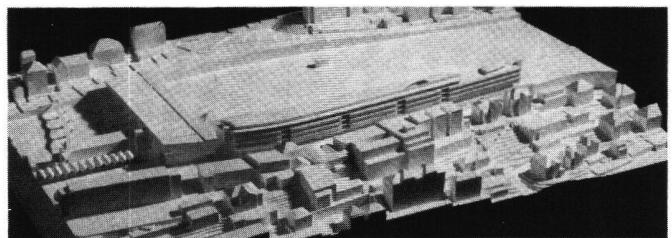
Du point de vue de l'éclairage naturel et de la vue, la situation de la salle de recensement en attique est privilégiée. Cependant son accès est difficile.

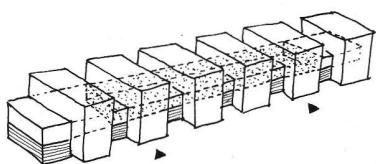
La deuxième barre, celle des PTT n'a pas l'élégance de la première. Leur point de rencontre n'est pas résolu. La passerelle des piétons devrait être intégrée à la barre des PTT.

5^e rang, 3^e prix

Fr. 20 000.—

Rochefort

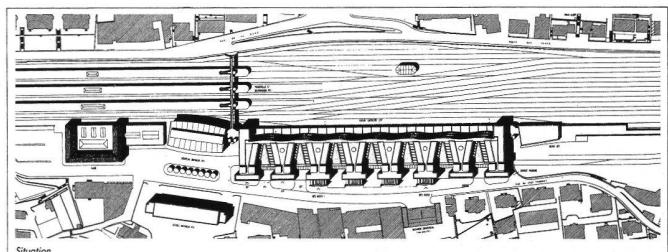
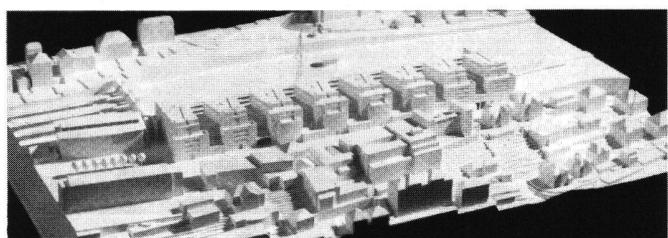


CASTRUM**Thomas Urfer et Eric Ryser**

Composition par des éléments répétitifs qui forment un peigne ouvert sur le sud et parallèle aux voies CFF. Un plateau artificiel est construit au-dessus de la cour des marchandises CFF, il accueille la circulation générale et la salle de recensement.

Par le découpage de la grande masse en 8 petits éléments répétitifs, le projet propose une manipulation intéressante des échelles.

La fonction de chaque élément et leur nombre sont arbitraires. La promiscuité au rez des piétons et des poids-lourds est inopportun. La forme et l'orientation du bâtiment des PTT sont surprenant.

6^e rang, 4^e prix**Fr. 15 000.—****Fribourg et Saint-Blaise****K2****PLAREL, Jacques Dumas****7^e rang, 5^e prix****Fr. 8 000.—****Lausanne****THALWEG****Pierre Boecklin****8^e rang, 6^e prix****Fr. 7 000.—****Genève****MOBY DICK****Werner Harlacher****9^e rang, 7^e prix****Fr. 5 000.—****Neuchâtel**

Il s'avère que la promiscuité des fonctions du secteur tertiaire (bâtiment administratif OFS) sont difficiles à associer à celles du secteur secondaire (entrepôts CFF), leur cohabitation n'est pas heureuse. Le jury recommande à l'organisateur d'étudier le déplacement de l'entrepôt. Ainsi s'il n'y avait pas l'urgence dictée par les délais parlementaires fédéraux, le jury aurait eu l'opportunité de proposer à l'organisa-

teur un deuxième tour basé cette fois sur un programme sensiblement remanié. Il faut rappeler cependant que la décentralisation dudit office fédéral n'est pas acquise. L'issue de cette décision exercera une influence importante quant à son développement sur la région neuchâteloise.

Eric Repele, architecte SIA

FABRIQUE DE FENETRES ISOLANTES
Isolations phonique et thermique garanties
Spécialiste en rénovation

**UNE FENETRE
OUVERTE SUR
L'ECONOMIE
D'ENERGIE.**

48, route du Bois-des-Frères
1219 Aïre/Genève
tél. 022/796 61 11

56, avenue de Tivoli
1007 Lausanne
tél. 021/259211